

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

N° 2026 - 98

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 19
Représentés : 07
Votants : 26
Date de la convocation : 16 septembre 2026 | **Date de l'affichage :** 16 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Monsieur Antoine GEFFRAY, Maire.

Présents : Antoine GEFFRAY, Maire – Katia BONNANT – Daniel FEVRIER – Sandrine DY LIS – Olivier DESPREZ – Carole LEGUENET – Sébastien LAMY, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Dominique MARION – Thierry BARRON – Véronique BRASSIER – Idrys CLARAC – Nicolas POIRIER – Lionel COSSON – Christine FREIN – Madeleine VIEL – Angélique NOBLANC – Clément VAN CAUTEREN -

Excusés : Laurence POIRIER pouvoir à Sandrine DY LIS - Yannick BESNARD pouvoir à Antoine GEFFRAY - Marc LEBOISNE pouvoir à Sébastien LAMY - Nadine BACHELIN pouvoir à Daniel FEVRIER - Marie-Claire MORLIER pouvoir à Véronique BRASSIER - Anne TAILLANDIER pouvoir à Carole LEGUENET – Guillaume CHANTREL - Maxime ROCHETTE pouvoir à Clément VAN CAUTEREN -

Clément VAN CAUTEREN a été élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : VOIRIE - PROJET DE DésIMPERMÉABILISATION ENTRE LA RUE DES TILLEULS ET LA RUE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS – (Nomenclature : 7.5) -

Le Maire donne la parole à l'adjoint à la voirie pour la présentation de ce dossier.

M. Sébastien LAMY expose :

La ville de La Guerche de Bretagne mène un projet, rue Jean-Marie de la Mennais, à l'Est du centre-ville. L'opération prévoit la création de 7 lots pour la construction de 7 maisons par le bailleur social Néotoa. Le terrain est en cours de construction. Auparavant le site était une zone verte non utilisée.

Le projet connexe mené et financé par la mairie de La Guerche de Bretagne consiste en l'aménagement d'une aire de stationnement de 12 places intégrée dans un dispositif paysager et environnemental qualitatif. L'aménagement s'appuie sur la conservation d'un espace vert central d'environ 182 m², complété par des zones de désimperméabilisations favorisant l'infiltration naturelle des eaux pluviales. Les eaux de ruissellement sont dirigées vers ces espaces végétalisés afin d'assurer une gestion intégrée à la parcelle. Le projet contribue à la création d'un îlot de fraîcheur, à l'amélioration du cadre de vie des habitants, à la préservation de la biodiversité et à la réduction de l'impact environnemental des aménagements urbains, tout en répondant aux besoins de stationnement du secteur.

Le plan de financement prévisionnel pour l'opération est le suivant :

Intitulé de l'opération : DÉSIMPERMÉABILISATION ENTRE LA RUE DES TILLEULS ET LA RUE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Maître d'ouvrage : Commune de La Guerche de Bretagne

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	% et plafonds
Charges spécifiques à l'action		Subventions demandées		
Travaux	38 949,40 €	Vitré Communauté : fonds de soutien biodiversité	10 000,00 €	25,67
		Autofinancement	28 949,40 €	74,33
TOTAL	38 949,40 €		38 949,40 €	

Plafond de 10 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE** le projet de désimperméabilisation entre la rue des Tilleuls et la rue Jean-Marie de la Mennais porté par la commune,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté,
- **SOLLICITE** la subvention auprès de Vitré Communauté au titre du fonds de soutien biodiversité,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

Fait à La Guerche de Bretagne,
Le 30 septembre 2026

Clément VAN CAUTEREN
Secrétaire de séance

Antoine GEFFRAY
Maire

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Préfecture le
Et de la publication ou notification le

